

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MARS 2022

Date de convocation : 16 mars 2022

Président de séance : Régis COUTANT

Lieu de la séance : salle des fêtes de Damery

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de conseillers présents : 54 56 (délib. 22-033 à 22-036) 57 (délib. 22-037 à 22-039) 56 (délib. 22-040 à 22-056)

Nombre de votants : 63 65 66 65

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Alexandra HACHET, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Karine LECLERE suppléante remplaçant Frédéric POMMELET, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT, Sylvie PIETREMENT et Corinne DÉPAUX.

MM. Xavier CARTON, Denis MOREAUX, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, Gérard GODINAT suppléant remplaçant David QUATREVAUX, Jacques CONSTANTINIDI, Laurent COUVREUR, Laurent GROSDIDIER, José PIERLOT, Renaud SYMCZYK, Jacques LEMOINE suppléant remplaçant Gérard GUYARD, Jean-François MOUSSY, Vincent ROBERT suppléant remplaçant Jacky BOCHET, Christophe GRAVIER suppléant remplaçant Jacky GRANDREMY, Jean-Claude SIMON, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Philippe DUMONT, Christian BRUYEN, Michel LORIOT, Freddy LECACHEUR, Christophe PETIT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, Christophe CHATELAIN, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Patrick ACKER, Denis CASTERS, Fabrice HUBERT, André VARLET, Jean-Claude BUCQUET, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Benoît BOUDÉ et David COUTELAS.

Étaient représentés :

M. Sylvain BIZZOCCHI donne pouvoir à M. Didier DÉPIT
Mme Sandrine MIGNON-GROSJEAN donne pouvoir à Mme Maryse MINOT
M. Yves PUNTEL donne pouvoir à Mme Maryse MINOT
M. Ludovic WELCHE donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET
M. Yann THOMAS donne pouvoir à M. Maurice LOMBARD
M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Maurice LOMBARD
Mme Brigitte AUBERT donne pouvoir à M. Christophe PETIT
Mme Céline MEUNIER donne pouvoir à M. Olivier VEAUX
M. Olivier HUOT donne pouvoir à Mme Catherine FONTANESI.

Étaient excusés les titulaires suivants : MM. David QUATREVAUX, Gérard GUYARD, Jacky BOCHET, Jacky GRANDREMY, José MIGUEL, Stéphane BOULANT, Frédéric POMMELET, Pierre LANGLOIS, Guillaume GUERRE et Patrick THIBAUT.

Étaient absents les titulaires suivants : Mmes Francine PICAVET, Pauline ACCARIÉS, Marie-Louise TONON et M. Patrick BREUL.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VUIBLET.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 février 2022 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

22-029. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021. BUDGET GENERAL - 94900.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2021 sur le budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

22-030. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021. BUDGET OPAH - 94901.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2021 sur le budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

**22-031. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2021 sur le budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

**22-032. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021.
BUDGET EAU POTABLE - 94903.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2021 sur le budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Guillaume GUERRE et Patrick THIBAUT en séance.

**22-033. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021.
BUDGET ECONOMIE - 94904.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2021 sur le budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

**22-034. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021.
BUDGET SPANC - 94905.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2021 sur le budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

22-035. TRANSFERT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT IMPUTABLES AUX BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Le Président

Dans un souci de juste répartition de la dépense, le Conseil décide, à compter de l'exercice 2022, de la refacturation aux budgets annexes des frais de fonctionnement, telle que proposée ci-dessous.

1/ Dépenses de personnel administratif et technique

Il sera refacturé à chaque budget annexe le pourcentage défini du coût brut de chacun des agents ci-après listés :

Service Agent / code budget	Eau potable	Ass. collectif	Ass. non-collectif	Économie
	94903	94902	94905	94904
BARBIER Julian		100%		
BÉCARD Julien		100%		
BOISELLE Geneviève		100%		
CESTIA Aurélien	100%			
HANROT Antoine		100%		
JORDA Nadine	20%	30%		
MALLET Billy		100%		
MASSON Loïc		100%		
MOREL Mélanie	100%			
OLIGER Chloé	70%			
PONCELET David		30%		
ROLLÉ Eric	20%	30%		
TECHNICIEN	20%	30%		

2/ Indemnités de fonction des vice-présidents

Il sera refacturé à chaque budget annexe le pourcentage défini du coût brut de chacun des élus ci-dessous listés :

Service Élu / code budget	Eau potable	Ass. collectif	Ass. non-collectif	Économie
	94903	94902	94905	94904
Vice-président Eau potable	100%			
Vice-président Assainissement collectif		100%		
Vice-président Économie				100%

3/ Frais de structure

Il sera refacturé à chaque budget annexe le pourcentage des frais de structure identifiés en comptabilité analytique ci-dessous listés :

Service Dépenses / code budget	Eau potable	Ass. collectif	Ass. non-collectif	Économie
	94903	94902	94905	94904
Frais d'administration générale	10%	30%		
Frais d'assurance	10%	30%		
Frais spécifique du service	100%	100%	100%	100%

Adopté à l'unanimité.

22-036. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP). AJUSTEMENT N°1.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil autorise l'ensemble des modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement tels que proposées :

N° APCP	Intitulé du projet	Montant total de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Total CP
17-08	Station d'épuration de Dormans	2 830 802,61	14 008,40	7 020,26	455,65	49 754,55	359 563,75	2 000 000	400 000		2 830 802,61
19-02	Damery - Réseau EU rue P. Curie et rue de la Tannerie	124 774,80			20 112,80	102 835,30	1 826,70				124 774,80
19-03	Saint Martin d'Ablouis - Réseau EU rue Julien Ducos et lotissement du Bois de l'Épée	548 530,56			21 212,49	24 004,96	478 313,11	25 000			548 530,56
19-04	Saint Martin d'Ablouis - Réhabilitation de la STEP	341 017,37			10 321,22	1 498,15	229 197,66	100 000			341 017,03
19-06	Études et révisions des zonages	225 698,91			23 044,84	73 851,07	48 803,00	80 000			225 698,91
21-01	Système assainissement La Neuville-aux-Larris	2 056 918,17					51 918,17	1 305 000	700 000		2 056 918,17
22-01	Système assainissement Le Baizil	973 000,00						60 000	691 000	222 000	973 000,00

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Stéphane BOULANT en séance.

22-037. BUDGET PRIMITIF 2022. BUDGET SPANC - 94905.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :

Recettes 44 700 €
Dépenses 44 700 €

INVESTISSEMENT :

Recettes 228 753 €
Dépenses 228 753 €

**Adopté à la majorité - 65 voix POUR
1 voix CONTRE – Maurice LOMBARD
0 abstention.**

22-038. BUDGET PRIMITIF 2022. BUDGET ECONOMIE - 94904.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :

Recettes	112 521 €
Dépenses	112 521 €

INVESTISSEMENT :

Recettes	293 263 €
Dépenses	293 263 €

Adopté à l'unanimité.

**22-039. BUDGET PRIMITIF 2022.
BUDGET EAU POTABLE - 94903.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :

Recettes	3 881 620 €
Dépenses	3 881 620 €

INVESTISSEMENT :

Recettes	4 824 007 €
Dépenses	4 824 007 €

**Adopté à la majorité - 65 voix POUR
1 voix CONTRE – Maurice LOMBARD
0 abstention.**

Départ de Renaud SYMCZYK.

**22-040. BUDGET PRIMITIF 2022.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :

Recettes	3 992 539 €
Dépenses	3 992 539 €

INVESTISSEMENT :

Recettes	6 265 193 €
Dépenses	6 265 193 €

Adopté à l'unanimité.

**22-041. BUDGET PRIMITIF 2022.
BUDGET OPAH - 94901.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :

Recettes	176 000 €
Dépenses	176 000 €

INVESTISSEMENT :

Recettes	366 560 €
Dépenses	366 560 €

Adopté à l'unanimité.

22-042. FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de retenir pour l'année 2022, un taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 14,60 %.

Adopté à l'unanimité.

22-043. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

Taxe foncière (bâti)	16,63 %
Taxe foncière (non bâti)	18,80 %
Cotisation foncière des entreprises	10,63 %
Fiscalité professionnelle de zone	19,45 %

**Adopté à la majorité - 56 voix POUR
3 voix CONTRE – Christophe PETIT, Brigitte AUBERT par pouvoir à Christophe PETIT, Christiane FOURNY
6 abstentions – Xavier CARTON, Maurice LOMBARD, Jean-Claude SIMON, Bernard LISCH, André VARLET,
Marie-Line CHARPENTIER.**

**22-044. BUDGET PRIMITIF 2022.
BUDGET GENERAL - 94900.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	13 851 630 €	Recettes	8 046 172 €
Dépenses	13 851 630 €	Dépenses	8 046 172 €

**Adopté à la majorité - 61 voix POUR
1 voix CONTRE – Christiane FOURNY
3 abstentions – Christophe PETIT, Brigitte AUBERT par pouvoir à Christophe PETIT, Bernard LISCH.**

22-045. VENTE D'EAU EN GROS. CONVENTION ET PROTOCOLE DE REGULARISATION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS.

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de la vente d'eau en gros pour les communes d'Aougnny, Brouillet, Lagery, Lhéry, Cuisles, Jonquery, Olizy-Violaine et Anthenay, le Conseil approuve les termes du protocole de régularisation financière pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 et approuve les termes de la convention de vente d'eau en gros à compter du 1^{er} janvier 2022 avec la CU du Grand Reims.

Adopté à l'unanimité.

**22-046. ETUDE DIAGNOSTIQUE DES RESEAUX ET OUVRAGES D'EAU POTABLE.
DEMANDE DE SUBVENTION POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de l'étude diagnostique générale des réseaux et ouvrages eau potable de la CCPC, le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité.

**22-047. ETUDE D'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE SAINTE-GEMME.
DEMANDE DE SUBVENTION ET LANCEMENT DE CONSULTATION.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de l'étude d'aire d'alimentation de captage (AAC) commune aux deux ressources alimentant la station de production de Sainte-Gemme, le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation de ladite étude.

Adopté à l'unanimité.

**22-048. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE MONTBAYEN A SAINT MARTIN D'ABLOIS.
DEMANDE DE SUBVENTIONS ET LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre des travaux d'assainissement route de Montbayen à Saint Martin d'Ablois, le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de la Marne et autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

**22-049. AMENAGEMENT RUE DES GOUTTES D'OR A CORMOYEUX.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de l'aménagement VRD rue des Gouttes d'Or à Cormoyeux, le Conseil accepte de confier le marché de travaux à l'entreprise SRTP, pour la somme de 102 763,90 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**22-050. AMENAGEMENT RUE DU PONT A FESTIGNY.
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement rue du Pont à Festigny, le Conseil accepte de confier :

- le lot 1. Voirie, à l'entreprise SA CHAMPAGNE TP, pour un montant de 177 141,40 € HT.
- le lot 2. Adduction en eau potable et assainissement pluvial, à l'entreprise SA CHAMPAGNE TP, pour un montant de 161 593,40 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**22-051. AMENAGEMENT RUE SAINTE BARBE A ORBAIS L'ABBAYE.
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement rue Sainte Barbe à Orbais l'Abbaye, le Conseil accepte de confier :

- le lot 1. Voirie, à l'entreprise ATP Services, pour un montant de 188 230,00 € HT, avec option pose de pavés sur trottoirs.
- le lot 2. Adduction en eau potable et assainissement eaux usées, à l'entreprise ATP Services, pour un montant de 178 159,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**22-052. AMENAGEMENTS DE LA RUE SAINT AMAND (RD45) A COIZARD-JOCHES ET DE LA RUE DE MONTMORT (RD14) A CORRIBERT.
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE MAITRISE D'OEUVRE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement rue Saint Amand (RD45) à Joches et rue de Montmort (RD14) à Corribert, à réaliser de façon conjointe avec ceux du Département, le Conseil accepte de confier le marché :

- le lot 1. mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Saint Amand à Coizard-Joches, au cabinet BETA Ingénierie, pour un montant estimatif de 21 560 € HT.
- le lot 2. mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Montmort à Corribert, au cabinet BETA Ingénierie, pour un montant estimatif de 21 810 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**22-053. AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE RESEAUX DIVERS - 2023.
LANCLEMENT DE CONSULTATION POUR MAITRISE D'OEUVRE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des opérations de travaux VRD pour 2023 sur plusieurs communes du territoire, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour les missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

- Lot n° 1 : rues d'une partie du centre-bourg de Châtillon-sur-Marne
- Lot n° 2 : rues d'une partie du hameau d'Orcourt, à Cuchery
- Lot n° 3 : rues de l'Eglise, de la Coopérative et du Tambour, à La Neuville-aux-Larris.

Adopté à l'unanimité.

**22-054. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE DES GOUTTES D'OR A CORMOYEUX.
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de travaux d'éclairage rue des Gouttes d'Or à Cormoyeux, le Conseil approuve les termes des conventions avec le SIEM et avec la commune.

Adopté à l'unanimité.

**22-055. ECLAIRAGE PUBLIC. COUR NOTRE DAME A DAMERY.
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de travaux d'éclairage cour Notre Dame à Damery, le Conseil approuve les termes des conventions avec le SIEM et avec la commune.

Adopté à l'unanimité.

22-056. APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE.

Rapporteur : Christian BRUYEN

La CC des Paysages de la Champagne, la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne et la CC de la Grande Vallée de la Marne, lauréates de l'appel à projet « Vélo et Territoires » initié par l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en septembre 2018, ont décidé de s'engager dans la réalisation d'un schéma directeur cyclable. Son objectif principal est de mettre en œuvre les conditions de développement de la pratique cyclable. Il organise et prévoit les actions à mettre en œuvre, c'est également un outil d'aide à la programmation et propose l'aménagement d'infrastructures nouvelles ainsi qu'un ensemble de services accompagnant le cycliste dans sa pratique.

Le Conseil approuve le schéma directeur cyclable avec les réserves suivantes :

- les maîtres d'ouvrages, chacun pour ce qui les concerne, doivent rester libres de retenir les préconisations formulées par le bureau d'études ou de prendre une autre option en phase opérationnelle selon les moyens financiers dont ils disposeront, de leur connaissance du terrain, de ses caractéristiques et contraintes techniques, et/ou après étude plus approfondie de la circulation sur les portions de voie à aménager.

- les itinéraires à moyen et long terme et les aménagements correspondants proposés ne sont pas retenus ; un projet départemental existant actuellement sur ce territoire.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h20.

Vu pour être affiché le 30 mars 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,

Le Président, Régis COUTANT

